



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 10 juillet 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur Philippe HARDY

Affaire suivie par **Pascal ANDRES**

pascal.andres@moselle.gouv.fr

03 87 28 33 42

1, rue Thomas EDISON

57070 METZ

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de création d'un passage busé sur la commune de REMILLY.
Courrier d'accord immédiat.

Réf :

P.J : 1 récépissé de déclaration
1 arrêté de prescriptions générales en date du 28/11/2007

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de création d'un passage busé sur la commune de REMILLY.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **26 juin 2017**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2017-00280**
- Dossier réalisé par : **ONF à METZ**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Vous trouverez ci-joint un récépissé clôturant son instruction administrative, ainsi qu'une copie de l'arrêté en date du 28 novembre 2007 fixant des prescriptions générales.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**



Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de REMILLY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

- AFB
23 rue des Garennes
57155 MARLY